

7 juin 2012



DECLARATION COMMUNE INTERSYNDICALE

Aujourd'hui, jeudi 7 juin 2012, l'ensemble des syndicats d'Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, SNICA-FO, UNSA-SANEER et CFDT-ER, font usage de leur droit de retrait suite à l'agression physique d'un collègue en examen moto.

L'ensemble des organisations syndicales condamne avec fermeté cette agression et en appelle aux devoirs et aux obligations des écoles de conduite avant, pendant et après les examens, notamment la vérification des délais légaux, de l'accompagnement personnalisé des candidats ainsi que de la neutralité et la bienveillance vis-à-vis des examinateurs du permis de conduire.

Les IPCSR rappellent que ce droit de retrait n'est pas dirigé contre les usagers. Ils déplorent que bon nombre de candidats au permis de conduire ne puissent pas passer, ce jour, leur examen. Les candidats subissent malheureusement l'inconscience d'individus violents et irresponsables.

Dans le cas présent, l'auto-école connaissant les délais, savait que le candidat n'était pas recevable pour se présenter à l'examen.